



Dans le cadre de l'approche réflexive promue par la FMOQ, en lien avec l'adhésion obligatoire à un Plan d'autogestion de développement professionnel continu, vous trouverez ci-dessous l'annexe 13 du PADPC-FMOQ qui vous permettra de documenter votre PADPC du fruit de votre lecture de cette section de formation continue du *Médecin du Québec*, que vous fassiez le post-test ou non.

<p>Évaluation des activités de formation (à conserver dans votre portfolio)</p> <p style="text-align: center;">Approche réflexive</p> <p style="text-align: center;">PADPC-FMOQ</p>	<p>Nom :</p> <p>Date :</p> <p>Thème :</p> <p>Type d'activité : <i>Lecture</i> <i>Le Médecin du Québec – Janvier 2011</i></p> <p>Durée :</p>																																				
<p>Mes besoins avant cette activité étaient :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>																																					
<p>Changement dans ma pratique :</p> <p>0 = N'est pas pertinent dans ma pratique <input type="checkbox"/></p> <p>1 = Confirme ce que je fais déjà <input type="checkbox"/></p> <p>2 = Engendre un changement (lequel ?) <input type="checkbox"/></p> <p>3 = Suscite un besoin de formation (lequel ?) <input type="checkbox"/></p>																																					
<p>Compétences transversales présentes dans cette formation :</p> <p style="text-align: center;">CanMEDS</p>	<p>Mise en application du changement :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Oui</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Non</th> <th style="width: 20%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Date</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Communication : À titre de communicateurs, les médecins assurent le bon déroulement de la relation médecin-patient et des échanges dynamiques qui se produisent avant, pendant et après la consultation médicale.</td> <td style="text-align: center;"> </td> <td style="text-align: center;"> </td> <td>Après 3 mois</td> <td> </td> </tr> <tr> <td>Collaboration : À titre de collaborateurs, les médecins travaillent avec efficacité au sein d'une équipe soignante afin d'offrir des soins optimaux aux patients.</td> <td style="text-align: center;"> </td> <td style="text-align: center;"> </td> <td>Après 6 mois</td> <td> </td> </tr> <tr> <td>Expertise médicale : À titre d'experts médicaux, les médecins intègrent tous les rôles CanMEDS en utilisant leurs connaissances médicales et leurs compétences cliniques et en faisant preuve de professionnalisme dans la prestation de soins centrés sur le patient. Le rôle d'expert médical est au centre du cadre CanMEDS.</td> <td style="text-align: center;"> </td> <td style="text-align: center;"> </td> <td rowspan="5" style="text-align: center; vertical-align: top;"> Planification d'activités complémentaires : <hr/><hr/><hr/><hr/><hr/> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td>Gestion : À titre de gestionnaires, les médecins contribuent pleinement au fonctionnement des organismes et du système de soins de santé en y instaurant des méthodes durables et en y affectant les ressources de façon appropriée.</td> <td style="text-align: center;"> </td> <td style="text-align: center;"> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td>Érudition – Savoir : À titre de scientifiques, les médecins appliquent leur vie durant les principes de l'apprentissage réflexif et attachent de l'importance à acquérir des connaissances médicales, à les diffuser, à les appliquer et à les transmettre aux patients.</td> <td style="text-align: center;"> </td> <td style="text-align: center;"> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td>Promotion de la santé : À titre d'intervenants en santé, les médecins se servent de leur expertise et de leur influence pour améliorer la santé et le mieux-être des patients, des collectivités et des populations.</td> <td style="text-align: center;"> </td> <td style="text-align: center;"> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td>Professionalisme : À titre de professionnels, les médecins contribuent à la santé et au mieux-être des gens et de la société en appliquant des règles d'éthique dans leur pratique, en respectant les règlements établis par la profession (code de déontologie) et en adoptant des comportements très rigoureux.</td> <td style="text-align: center;"> </td> <td style="text-align: center;"> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>		Oui	Non		Date	Communication : À titre de communicateurs, les médecins assurent le bon déroulement de la relation médecin-patient et des échanges dynamiques qui se produisent avant, pendant et après la consultation médicale.			Après 3 mois		Collaboration : À titre de collaborateurs, les médecins travaillent avec efficacité au sein d'une équipe soignante afin d'offrir des soins optimaux aux patients.			Après 6 mois		Expertise médicale : À titre d'experts médicaux, les médecins intègrent tous les rôles CanMEDS en utilisant leurs connaissances médicales et leurs compétences cliniques et en faisant preuve de professionnalisme dans la prestation de soins centrés sur le patient. Le rôle d'expert médical est au centre du cadre CanMEDS.			Planification d'activités complémentaires : <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		Gestion : À titre de gestionnaires, les médecins contribuent pleinement au fonctionnement des organismes et du système de soins de santé en y instaurant des méthodes durables et en y affectant les ressources de façon appropriée.				Érudition – Savoir : À titre de scientifiques, les médecins appliquent leur vie durant les principes de l'apprentissage réflexif et attachent de l'importance à acquérir des connaissances médicales, à les diffuser, à les appliquer et à les transmettre aux patients.				Promotion de la santé : À titre d'intervenants en santé, les médecins se servent de leur expertise et de leur influence pour améliorer la santé et le mieux-être des patients, des collectivités et des populations.				Professionalisme : À titre de professionnels, les médecins contribuent à la santé et au mieux-être des gens et de la société en appliquant des règles d'éthique dans leur pratique, en respectant les règlements établis par la profession (code de déontologie) et en adoptant des comportements très rigoureux.			
	Oui	Non		Date																																	
Communication : À titre de communicateurs, les médecins assurent le bon déroulement de la relation médecin-patient et des échanges dynamiques qui se produisent avant, pendant et après la consultation médicale.			Après 3 mois																																		
Collaboration : À titre de collaborateurs, les médecins travaillent avec efficacité au sein d'une équipe soignante afin d'offrir des soins optimaux aux patients.			Après 6 mois																																		
Expertise médicale : À titre d'experts médicaux, les médecins intègrent tous les rôles CanMEDS en utilisant leurs connaissances médicales et leurs compétences cliniques et en faisant preuve de professionnalisme dans la prestation de soins centrés sur le patient. Le rôle d'expert médical est au centre du cadre CanMEDS.			Planification d'activités complémentaires : <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>																																		
Gestion : À titre de gestionnaires, les médecins contribuent pleinement au fonctionnement des organismes et du système de soins de santé en y instaurant des méthodes durables et en y affectant les ressources de façon appropriée.																																					
Érudition – Savoir : À titre de scientifiques, les médecins appliquent leur vie durant les principes de l'apprentissage réflexif et attachent de l'importance à acquérir des connaissances médicales, à les diffuser, à les appliquer et à les transmettre aux patients.																																					
Promotion de la santé : À titre d'intervenants en santé, les médecins se servent de leur expertise et de leur influence pour améliorer la santé et le mieux-être des patients, des collectivités et des populations.																																					
Professionalisme : À titre de professionnels, les médecins contribuent à la santé et au mieux-être des gens et de la société en appliquant des règles d'éthique dans leur pratique, en respectant les règlements établis par la profession (code de déontologie) et en adoptant des comportements très rigoureux.																																					

Document à conserver dans votre portfolio.